



Hors paiement des intérêts des emprunts, **les dépenses du conseil régional ont doublé en 9 ans quand l'indice des prix n'a cru que de 17,6%**. Il est vrai que certaines charges additionnelles sont venues affecter ces dépenses : l'aide aux personnes âgées a été développée, le RMI/RSA, la mise en place de la Maison Départementale des personnes Handicapées, le transfert des personnels TOS (techniciens, Ouvriers Spécialisés) des collèges et le personnel de la Direction Départementale de l'Équipement (DDE).

L'extension de ces services ne peut en aucun cas justifier le doublement des frais de personnel en 9 ans ou une augmentation de 60% depuis 2004, soit le double du montant des charges qu'ils gèrent.